

ENQUETE PUBLIQUE

SAS HERBY INDUSTRIE

Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

Demande d'autorisation environnementale

*Présentée par La SAS HERBY Industrie située sur la commune de
La LOUPE (28) relative à la régularisation de ses activités*



Tome II

*Pièces annexes au rapport du Commissaire Enquêteur
Enquête Publique du 17 octobre 2023 au 17 novembre 2023
Commissaire enquêteur : Daniel HUGUET*

Enquête publique n° E 23000121/45 du 17/10/2023 au 17/11/2023 – SAS HERBY Industrie - Demande d'autorisation environnementale au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement relative à la régularisation de ses activités à La LOUPE. Pièces annexes au RAPPORT du Commissaire Enquêteur

SOMMAIRE

- Annexe 1 : Décision du président du tribunal administratif d'Orléans du 19/07/2023

- Annexe 2 : Arrêté préfectoral du 10/08/2023

- Annexe 3 : Avis de mise à l'enquête publique

- Annexe 4 : Extrait du PLU de La Loupe

- Annexe 5 : Avis de l'ARS

- Annexe 6 : Avis du SDIS d'Eure et Loir

- Annexe 7 : Photographie de l'affichage de l'avis d'enquête publique

- Annexe 8 : Parutions dans la presse

- Annexe 9 : Copie du registre d'enquête publique

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'ORLÉANS

19/07/2023

N° E23000121 /45

le président du tribunal administratif

Décision désignation commissaire

Vu enregistrée le 19/07/2023, la lettre par laquelle le préfet d'Eure-et-Loir demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS HERBY INDUSTRIE située sur la commune de la LOUPE (Eure-et-Loir) en vue de la régularisation de ses activités ;

Vu la décision en date du 15 octobre 2020 par laquelle le président du tribunal a délégué à Mme Anne LEFEBVRE-SOPPELSA le pouvoir de désigner les commissaires enquêteurs pour les enquêtes publiques ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2023 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Daniel HUGUET est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur François CHERIER est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée au préfet d'Eure-et-Loir, à Monsieur Daniel HUGUET, à Monsieur François CHERIER et à la SAS HERBY INDUSTRIE.

La Présidente déléguée,

Anne LEFEBVRE-SOPPELSA

ANNEXE 1

Enquête publique n° E 23000121/45 du 17/10/2023 au 17/11/2023 – SAS HERBY Industrie - Demande d'autorisation environnementale au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement relative à la régularisation de ses activités à La LOUPE. Pièces annexes au RAPPORT du Commissaire Enquêteur

**INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
ARRÊTE PRÉFECTORAL PRESCRIVANT UNE ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA
DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE
pour la régularisation des activités de la SAS HERBY INDUSTRIE
située 3, rue Jardin d'Entreprise Grands Prés sur la commune de LA LOUPE**

**Le Préfet d'Eure-et-Loir,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code de l'environnement, et notamment le chapitre III du titre II du livre I (parties législative et réglementaire), les articles L.181-9 à L.181-12, L.512-1, R.181-36 à R.181-38 et le chapitre II du titre Ier du livre V (partie réglementaire) ;

Vu l'arrêté ministériel du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique, de participation du public par voie électronique et de concertation préalable ainsi que des déclarations d'intention prévus par le code de l'environnement ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 17-2023 du 13 avril 2023, portant délégation de signature au profit de M. Yann GÉRARD, Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir ;

Vu la demande présentée le 22 novembre 2022 par la SAS HERBY INDUSTRIE dont le siège social est situé 3, rue Jardin d'Entreprise Grands Prés sur la commune de La Loupe pour la régularisation de ses activités de dégraissage et de nettoyage par traitement thermique concernant son établissement situé à la même adresse .

Vu les études d'impact et de dangers et leur résumé non technique présentés à l'appui de ce projet ;

Vu l'ensemble des pièces, plans et études réglementaires produits à l'appui des demandes formulées par la SAS HERBY INDUSTRIE ;

Vu l'avis de l'autorité environnementale en date du 7 juillet 2023 et la réponse du porteur de projet reçue avant le début de l'enquête publique ;

Vu le rapport de l'inspection des installations classées de la direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement Centre-Val de Loire du 17 juillet 2023 ;

Vu la décision n° E23000121/45 en date du 19 juillet 2023 du Tribunal Administratif d'Orléans désignant Monsieur Daniel HUGUET, retraité de la fonction publique d'Etat, commissaire enquêteur titulaire et Monsieur François CHERIER, en qualité de commissaire enquêteur suppléant ;

Considérant que les installations relèvent du régime de l'autorisation pour la rubrique 2566 et du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2565 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) ;

Considérant qu'il y a lieu de soumettre les demandes émises par la SAS HERBY INDUSTRIE à une enquête publique au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir ;

ARRÊTE

Article 1er : Il sera procédé à une enquête publique dans les formes prescrites aux articles L.123-3 à L.123-18 et R.123-2 à R.123-27 et R.181-36 du code de l'environnement, sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), présentées par la SAS HERBY INDUSTRIE, dont le siège social est situé 3, rue Jardin d'Entreprise Grands Prés sur la commune de La Loupe, concernant la régularisation de ses activités.

1/3

ANNEXE 2

Enquête publique n° E 23000121/45 du 17/10/2023 au 17/11/2023 – SAS HERBY Industrie - Demande d'autorisation environnementale au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement relative à la régularisation de ses activités à La LOUPE. Pièces annexes au RAPPORT du Commissaire Enquêteur

Les rubriques concernant les activités soumises à autorisation et à enregistrement au titre de la nomenclature ICPE sont détaillées en annexe.

Article 2 : L'enquête publique unique sera ouverte pour une durée de **32 jours, du mardi 17 octobre à 9h00 au vendredi 17 novembre 2023 à 17h00**

Article 3 : Monsieur Daniel HUGUET, retraité de la fonction publique de l'Etat est désigné en qualité de commissaire enquêteur, Monsieur François CHERIER, est désigné en qualité de suppléant ;

Article 4 : L'enquête aura lieu en mairie de La Loupe, commune d'implantation du projet, où les pièces des dossiers constitués par le pétitionnaire dont les études d'impact, de dangers et leur résumé non technique, ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et la réponse du porteur du projet seront déposées. Le public pourra, pendant cette période, en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, au public.

Les dossiers complets sont consultables depuis un poste informatique, à la Préfecture d'Eure-et-Loir, place de la République à Chartres pendant les horaires d'ouverture au public et sur le site internet de la Préfecture à l'adresse suivante :

<https://www.eure-et-loir.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/En-cours>

Les informations sur le projet peuvent être obtenues auprès de Monsieur Maurizio STEFANO, Directeur du site de la SAS HERBY INDUSTRIE – mel m.stefano@herby.fr

Article 5 : Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public en mairie de La Loupe – Place de l'Hôtel de Ville – 28240 – aux jours et heures suivants :

DATES	HEURES
mardi 17 octobre 2023	09h00 à 12h00
jeudi 26 octobre 2023	10h00 à 12h00
mercredi 8 novembre 2023	10h00 à 12h00
vendredi 17 novembre 2023	15h00 à 17h00

Article 6 : Les personnes qui le désirent pourront formuler leurs observations et propositions au cours de l'enquête publique en mairie de La Loupe à l'adresse ci-dessus :

- sur le registre d'enquête papier ouvert à cet effet, paraphé par le commissaire enquêteur ;
- par courrier postal à l'attention du commissaire (Les observations remises au commissaire enquêteur ou qui lui auront été adressées par voie postale seront annexées au registre d'enquête)

Elles pourront également le faire :

- auprès du commissaire enquêteur, lors de ses permanences
- à l'adresse électronique suivante : pref-enquete-publique@eure-et-loir.gouv.fr. anonymisées et insérées sur le site internet de la préfecture d'Eure-et-Loir.

Article 7 : Outre La Loupe, la commune de Meaucé, située dans le périmètre d'affichage (3 kilomètres) prévu à l'article R. 181-36 du code de l'environnement, est susceptible d'être affectée par le projet.

Article 8 : Un avis portant à la connaissance du public l'ouverture de l'enquête sera publié par les services de Madame le Préfet, aux frais du demandeur, au moins 15 jours avant le début de l'enquête et rappelé dans les 8 premiers jours de celle-ci, dans deux journaux locaux publiés dans le département d'Eure-et-Loir.

Quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute sa durée, l'avis d'enquête sera affiché en mairies de La Loupe et Meaucé et dans des lieux visibles et lisibles des voies publiques de l'ensemble de ces communes pour une bonne information du public.

Cet avis sera publié sur le site internet de la Préfecture cité à l'article 4 du présent arrêté quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute sa durée.

2/3

ANNEXE 2

Enquête publique n° E 23000121/45 du 17/10/2023 au 17/11/2023 – SAS HERBY Industrie - Demande d'autorisation environnementale au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement relative à la régularisation de ses activités à La LOUPE. Pièces annexes au RAPPORT du Commissaire Enquêteur

Il devra également, dans les mêmes délais, être affiché par le pétitionnaire sur le site et à ses frais, dans le respect des caractéristiques et dimensions prescrites par l'arrêté ministériel du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique, de participation du public par voie électronique et de concertation préalable ainsi que des déclarations d'intention prévus par le code de l'environnement.

Article 9 : Les conseils municipaux des communes de La Loupe et Meaucé sont appelés à donner leur avis sur le projet soumis à autorisation environnementale. Leur avis ne pourra être pris en considération que s'il est exprimé, au plus tard, dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête.

Conformément à l'article L.122-1 du code de l'environnement, ces avis seront insérés sur le site internet de la préfecture susvisé au fur et à mesure de leur transmission en préfecture et adressés au commissaire enquêteur.

Article 10 : À l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de trente jours pour transmettre à la Préfecture d'Eure-et-Loir son rapport et ses conclusions motivées sur chacun des objets de l'enquête.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à disposition du public en mairies de La Loupe et Meaucé et à la Préfecture d'Eure-et-Loir – Bureau des procédures environnementales – pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.


Ces documents seront également consultables pendant cette période sur le site internet de la Préfecture à l'adresse suivante : <https://www.eure-et-loir.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/Terminees>

Article 11 : À l'issue de la procédure réglementaire, la décision concernant la demande d'autorisation environnementale assortie de prescriptions ou la décision de refus sera prononcée par arrêté de Madame le Préfet d'Eure-et-Loir.

Article 12 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir, Messieurs les Maires de La Loupe et Meaucé, Monsieur le Directeur de la SAS HERBY INDUSTRIE ainsi que Monsieur le Commissaire enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie est transmise à Madame la cheffe de l'Unité Départementale d'Eure-et-Loir de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

Fait à CHARTRES, le 10 AOUT 2023

Le Préfet, Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général


Yann GÉRARD

ANNEXE 2

Enquête publique n° E 23000121/45 du 17/10/2023 au 17/11/2023 – SAS HERBY Industrie - Demande d'autorisation environnementale au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement relative à la régularisation de ses activités à La LOUPE. Pièces annexes au RAPPORT du Commissaire Enquêteur

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR

DEMANDES D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE) ET PERMIS DE CONSTRUIRE (PC)

→ **OBJET** : régularisation des activités concernant les rubriques 2565 et 2566 de la nomenclature des installations classées

→ **EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION**: 3, rue Jardin d'Entreprise Grands Prés 28240 LA LOUPE

→ **MAÎTRE D'OUVRAGE** : SAS HERBY INDUSTRIE – siège social 3, rue Jardin d'Entreprise Grands Prés 28240 LA LOUPE

→ **LES INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET POURRONT ÊTRE OBTENUES** auprès de Monsieur Maurizio STEFANO, Directeur du site de la SAS HERBY INDUSTRIE – mel m.stefano@herby.fr

→ **DURÉE DE L'ENQUÊTE** : de 33 jours, du mardi 17 octobre à 9h00 au vendredi 17 novembre 2023 à 17h00

→ **LE DOSSIER** comportant notamment les études d'impact et de dangers et leur résumé non technique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et la réponse du pétitionnaire sont déposés en mairie de LA LOUPE où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture au public. Le dossier complet est également consultable depuis un poste informatique, à la Préfecture d'Eure-et-Loir, place de la République à Chartres, pendant les horaires d'ouverture au public et sur son site internet : <https://www.eure-et-loir.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/En-cours>

Les conseils municipaux des communes mentionnées ci-après sont appelés à donner leur avis. Conformément à l'article L.122-1 du code de l'environnement, ces avis seront insérés sur le site internet de la préfecture susvisé au fur et à mesure de leur transmission en préfecture et transmis au commissaire enquêteur.

→ **COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**: Monsieur Daniel HUGUET, retraité de la fonction publique d'État, désigné commissaire enquêteur, se tiendra à disposition du public en mairie de La Loupe – Place de l'Hôtel de Ville – 28240 – aux jours et heures suivants :

DATES	HEURES
mardi 17 octobre 2023	9h00 à 12h00
jeudi 26 octobre 2023	10h00 à 12h00
mercredi 8 novembre 2023	10h00 à 12h00
vendredi 17 novembre 2023	15h00 à 17h00

@ Monsieur François CHERIER, en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

→ **PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE, LE PUBLIC POURRA FORMULER SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS EN MAIRIE DE LA LOUPE à l'adresse indiquée ci-dessus :**

- sur le registre d'enquête papier ouvert à cet effet, accessible aux heures d'ouverture au public,
- par voie postale au commissaire enquêteur (annexées au registre d'enquête),

Il pourra également le faire :

- auprès du commissaire enquêteur, lors de ses permanences,
- à l'adresse électronique suivante : pref-enquete-publique@eure-et-loir.gouv.fr, (anonymisées et insérées sur le site internet de la préfecture d'Eure-et-Loir)

→ **LE RAPPORT ET LES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR** seront consultables pendant 1 an à compter de la clôture de l'enquête publique en mairies de La Loupe (commune d'implantation du projet), Meaucé (commune dont le territoire est susceptible d'être affecté par le projet, située dans le périmètre d'affichage), à la Préfecture d'Eure-et-Loir – DC – Bureau des procédures environnementales et sur le site internet de la Préfecture d'Eure-et-Loir : <https://www.eure-et-loir.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/Terminees>

→ **A L'ISSUE DE LA PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE**, le Préfet d'Eure-et-Loir accordera l'autorisation sollicitée assortie de prescriptions ou prononcera un refus par arrêté motivé.

ANNEXE 3

Enquête publique n° E 23000121/45 du 17/10/2023 au 17/11/2023 – SAS HERBY Industrie - Demande d'autorisation environnementale au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement relative à la régularisation de ses activités à LA LOUPE. Pièces annexes au RAPPORT du Commissaire Enquêteur

ARS-CVL-SANTE-ENVIRONNEMENT

De: ARS-CVL-SANTE-ENVIRONNEMENT

Envoyé: jeudi 15 décembre 2022 17:39

À: pascal.belber@developpement-durable.gouv.fr

Cc: ARS-CVL-DD28-UNITE-SANTE-ENVIRONNEMENT; ARS-CVL-SANTEENVIRONNEMENT

Objet: RE: AENV - DDAE HERBY - Demande de contribution

Bonjour,

Vous m'avez transmis pour avis le 28/11/2022, via l'application Guichet Unique Numérique, le dossier de

demande d'autorisation environnementale concernant l'exploitation de l'entreprise Herby située à la Loupe (28).

Le dossier appelle de ma part les observations suivantes :

- La société Herby exploite une entreprise spécialisée dans la fabrication et la commercialisation de séchoirs étendoirs à linge. Elle réalise des opérations de travail mécanique des métaux, traitements de surfaces, peintures mais également de nettoyage par traitement thermique et broyage de déchets de polymères. Cette entreprise est située dans la zone industrielle de La Loupe (28) à 800 m du bourg. Aucun établissement à population dite sensible n'est situé à proximité du site.;

- Aucune modification du site actuel n'est prévue. La demande concerne la mise à jour de de l'autorisation environnementale afin de répondre aux obligations mentionnées dans les articles L.512.2 à L. 512.15 du Code de l'Environnement relatifs aux ICPE, notamment, le changement de l'activité de traitement de surface actuellement sous le régime de l'enregistrement de la rubrique 2565 par une activité de nettoyage par traitement thermique sous le régime de l'autorisation de la rubrique 2566 ;

- La problématique de la protection des eaux destinées à la consommation humaine est bien prise en compte. Le projet est en dehors de tout périmètre de protection de ces eaux. Le site est alimenté par le réseau d'eau public pour ses usages sanitaires. Le réseau est équipé d'une vanne en entrée de site, fermée si nécessaire pour éviter les retours de pollution sur le réseau d'eau potable ;

- L'analyse des impacts sur la santé, exposés dans l'étude d'incidence, sont bien décrits et cohérents avec les aménagements prévus. Le porteur de projet retient les émissions atmosphériques, les nuisances sonores et olfactives comme pouvant être susceptible d'avoir un impact sur la santé des populations. Il est conclu à un risque faible ;

- L'étude ERS conclu à un risque pour la santé lié aux émissions du site de l'entreprise peut être considéré comme nul. Toutefois l'entreprise devra effectuées de nouvelles analyses des rejets atmosphériques et poussières pour valider les résultats obtenus en modélisation.

En conclusion, l'étude des impacts sanitaires est satisfaisante et proportionnée aux enjeux de santé des populations.

J'émet un avis favorable au dossier présenté.

Une copie du présent message sera enregistrée sous GUN.

Mme Barilleau (02.38.77.34.76) reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer mes cordiales salutations.

ANNEXE 5



Chartres le

26 DEC. 2022

222609

REÇU LE

DIRECTION

Pôle opérations

Groupement prévention – prévision

Service prévision

30 DEC. 2022

Dreal Centre-Val de Loire
Unité départementale d'Eure-et-Loir

Le directeur départemental
des services d'incendie et de secours

à

DREAL 28
15 place de la République
28019 Chartres Cedex

Ref : 2064 /2022/Direction/NDF/AFE
Affaire suivie par : M. FERRERAS

Objet : Demande d'avis dans le cadre d'une demande d'autorisation relative à une installation classée pour la protection de l'environnement (Herby Industrie, M. Maurizio STEFANO)

Références :

Numéro de dossier : 500872

Référence : B-221122-142922-621-020

Reçu au SDIS le : 22 novembre 2022

Adresse : 3, zone industrielle des Grands Prés, La Loupe

Par transmission rappelée en référence, vous avez bien voulu me transmettre pour avis, le dossier relatif à l'opération citée en objet.

1) Descriptif du projet de l'exploitant

a. Présentation de l'entreprise

Herby est une entreprise qui fabrique des étendoirs sur le site de La Loupe depuis 1972. Les principales activités de la société Herby sont les suivantes :

- l'injection plastique,
- le travail mécanique de fils métalliques (découpe, pliage),
- le traitement de surface (dégraissage),
- l'application de peinture poudre,
- le nettoyage par traitement thermique (pyrolyse).

Ces activités sont encadrées par un arrêté préfectoral d'autorisation qui classe le site sous les anciens numéros de la nomenclature ICPE, à autorisation pour le travail des métaux et à déclaration pour les autres rubriques.

Les activités de traitement de surface et de nettoyage par traitement thermique ne bénéficient pas de l'antériorité contrairement aux autres rubriques du site.

Afin d'être conforme à la réglementation ICPE pour ces activités, Herby prévoit les modifications suivantes :

- des travaux dans le local four,
- la réalisation d'un bassin de rétention sur la parcelle située au Nord-Ouest du site.

b. Descriptif du projet

Situation géographique

Le site Herby est implantée au Nord de la commune de la Loupe, à 800 mètres du centre-ville.

L'essentiel du voisinage est constitué par les sociétés de la zone industrielle :

- Au Sud-Est, l'EURL Barbet, spécialisée en travaux d'installation d'eau et de gaz,
- Au Sud, la société SCOMA, concepteur et fabricant de pièces de sécurité pour les industries automobile, ferroviaire et militaire,
- Au Nord, la serrurerie Bichon,
- Au Nord-Est, la société Filtersun, fabricant de stores.

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE-ET-LOIR

DIRECTION – 7, rue Vincent Chevard – 28000 Chartres – Tél. : 02 37 91 88 88 – Fax : 02 37 34 21 47 – www.sdis28.fr

ANNEXE 6

Enquête publique n° E 23000121/45 du 17/10/2023 au 17/11/2023 – SAS HERBY Industrie - Demande d'autorisation environnementale au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement relative à la régularisation de ses activités à La LOUPE. Pièces annexes au RAPPORT du Commissaire Enquêteur

La voie ferrée Paris - Le Mans se retrouve à 160 mètres au Sud du site.

Les premières habitations sont situées à 180 mètres à l'Est et d'autres logements sont situées plus loin, à 300 mètres au Sud-Est.

Accès au site

Le site est desservi par la rue des Grands Prés.

Une voie engins périphérique permet de longer l'ensemble des façades du bâtiment principal.

Présentation du site

Le site est constitué de trois bâtiments :

- un bâtiment principal comprenant un atelier de 6 150 m² accolé à un espace de stockage de 2 000 m² comprenant 15 tonnes de poudre polyéthylène sur 15 palettes, 500 kg de cartons sur une palette et 3,5 tonnes de poudre sur 6 palettes,
- un atelier de dressage de 1 000 m² présentant 5 tonnes de cartons,
- un bâtiment de plasturgie de 640 m² contenant 25 tonnes de polypropylène dont 10 en pièces plastiques.

Dispositions constructives

La structure n'est pas résistante au feu R30.

Le seul mur coupe-feu deux heures est situé entre la zone d'activité et la zone de stockage du bâtiment principal. Des travaux sont en cours dans ce bâtiment afin de rendre les murs du four à pyrolyse coupe-feu deux heures.

Désenfumage

Le bâtiment ne dispose pas d'un système d'évacuation des fumées.

Dispositions mises en œuvre par le pétitionnaire

Les principales dispositions prises par le pétitionnaire afin de réduire les risques seront les suivantes :

- la cuve de dégraissage chimique présentera une rétention,
- un bassin de rétention sera aménagé,
- trois citernes souples seront installées,
- le local four sera mis en conformité avec des murs coupe-feu 2 heures,
- le site disposera d'une équipe de première intervention,
- des extincteurs et des RIA seront présents dans les bâtiments,
- une détection incendie sera installée.

Défense Extérieure contre l'Incendie (DECI)

Le site dispose d'un poteau d'incendie privé et se trouve à proximité de deux poteaux d'incendie publics. L'exploitant prévoit aussi d'installer 3 citernes souples de 150 m³.

Le calcul « D9 » réalisé par le bureau d'études fait état d'un besoin en eau de 390 m³/h.

Rétention des eaux d'extinction (D9A)

D'après le dossier, le volume nécessaire pour le confinement des eaux d'extinction est estimé à 980 m³ sur la base de la note technique « D9A ».

Scénarios proposés par l'exploitant

Le scénario principal est l'incendie d'une zone de stockage de produits et de cartons.

Sur la base des hypothèses majorantes, les flux 3, 5 et 8 kW/m² des scénarios retenus sont maintenus dans les limites de propriété. De plus, aucun des flux n'est assez important pour toucher les bâtiments situés à proximité. Il n'y a pas d'effet domino.

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE-ET-LOIR

DIRECTION – 7, rue Vincent Chevard – 28000 Chartres – Tél. : 02 37 91 88 88 – Fax : 02 37 34 21 47 – www.sdis28.fr

ANNEXE 6

Enquête publique n° E 23000121/45 du 17/10/2023 au 17/11/2023 – SAS HERBY Industrie - Demande d'autorisation environnementale au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement relative à la régularisation de ses activités à La LOUPE. Pièces annexes au RAPPORT du Commissaire Enquêteur

2) Dispositions réglementaires

a. Textes applicables

- le code de l'environnement,
- l'arrêté du 26 septembre 1985 relatif aux ateliers de traitement de surface,
- l'arrêté du 9 avril 2019 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique 2565 (revêtement métallique ou traitement de surfaces par voie électrolytique ou chimique).

Le site classé à autorisation sous la rubrique 2560 (et à déclaration sous d'autres anciennes rubriques) passe :

- à autorisation sous la rubrique 2566,
- à enregistrement sous la rubrique 2565
- à déclaration sous les rubriques 2791, 4718, 2661, 2560 et 2940.

Rubrique 2560	Travail mécanique des métaux et alliages	Autorisation
Rubrique 2566	Nettoyage, décapage des métaux par traitement thermique	Autorisation
Rubrique 2565	Revêtement métallique ou traitement de surfaces quelconques par voie électrolytique ou chimique	Enregistrement

b. Principales dispositions applicables au projet

L'arrêté ministériel du 9 avril 2019 concernant les installations soumises à enregistrement au titre de la rubrique 2565 précise :

Article 11 - Comportement au feu

« Le bâtiment abritant l'installation présente au moins les caractéristiques de comportement au feu suivantes :

- la structure est de résistance au feu R 30 ;
- les murs extérieurs sont construits en matériaux A2s1d0.

Les locaux à risque définis à l'article 10 présentent les caractéristiques de résistance au feu minimales suivantes :

- murs et parois séparatifs REI 120 ;
- planchers EI 120 et structures porteuses de planchers R 120 ;
- portes et fermetures résistantes au feu (y compris celles comportant des vitrages et des quincailleries) et leurs dispositifs de fermeture EI 120.

En l'absence de tout stockage ou emploi de liquide inflammable, l'exploitant peut déroger aux dispositions relatives à ces locaux à risque aux deux conditions suivantes :

- les locaux à risque disposent d'un système de détection automatique d'incendie avec report d'alarme sonore et visuel sur site permettant l'intervention dans les meilleurs délais du personnel formé aux moyens de lutte contre l'incendie définis à l'article 14 ci-après.
- la structure est de résistance au feu R 30 et les murs extérieurs sont construits en matériaux A2s1d0. »

Article 13 - Désenfumage

« Les locaux à risque définis à l'article 10 sont équipés en partie haute de dispositifs d'évacuation naturelle de fumées et de chaleur permettant l'évacuation à l'air libre des fumées, gaz de combustion, chaleur et produits imbrûlés dégagés en cas d'incendie.

Ces dispositifs sont à commandes automatique et manuelle. Leur surface utile d'ouverture n'est pas inférieure à 2 % si la superficie à désenfumer est inférieure à 1 600 m² ».

3) Ecarts aux dispositions réglementaires et dérogations

Pour le comportement au feu :

Les bâtiments existants ne répondent pas entièrement à ces dispositions, à savoir que la structure n'est pas résistante au feu R30 et seul le mur entre le magasin et la cuve de dégraissage est REI 120.

Pour le désenfumage :

Le bâtiment est ancien et les prescriptions relatives au désenfumage ne sont pas atteintes.

En conséquence, la société Herby demande à déroger aux prescriptions relatives aux dispositions constructives ainsi qu'à la surface des trappes de désenfumage en mettant en exergue les éléments suivants :

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE-ET-LOIR

DIRECTION – 7, rue Vincent Chevard – 28000 Chartres – Tél. : 02 37 91 88 88 – Fax : 02 37 34 21 47 – www.sdis28.fr

ANNEXE 6

Enquête publique n° E 23000121/45 du 17/10/2023 au 17/11/2023 – SAS HERBY Industrie - Demande d'autorisation environnementale au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement relative à la régularisation de ses activités à La LOUPE. Pièces annexes au RAPPORT du Commissaire Enquêteur

Pour le comportement au feu :

- Le produit utilisé est ininflammable, et chauffé par un brûleur externe,
- La cuve est en inox,
- Il est impossible de contenir l'activité de traitement de surfaces dans un local dédié, puisqu'elle fait partie intégrante de la chaîne de poudrage, et que les activités autres étant connexes, le passage dans le bâtiment principal ne peut être cloisonné,
- L'étude de danger n'a pas retenu comme pertinent le scénario d'incendie de cette activité.

Pour le désenfumage :

- la présence de translucides en nombre conséquent,
- la présentation du voisinage du site qui ne présente aucun enjeu susceptible d'être incommodé par les fumées,
- la présentation des moyens complémentaires de lutte contre l'incendie en complément des éléments réglementaires (renforcement de la détection, moyens de défense incendie,...).

4) Avis et préconisations du SDIS

Préconisations relatives à l'accessibilité au site

- Permettre aux services de secours et de lutte contre l'incendie de pouvoir pénétrer en tout temps et sans délai dans l'enceinte de l'entreprise, soit par l'intermédiaire d'une présence humaine, soit par un dispositif permettant la manœuvre manuelle des portails implantés à l'entrée ou en périphérie du site en dehors des heures d'ouverture.

Préconisations relatives à l'accessibilité aux installations

- Assurer la desserte du site par des voies maintenues dégagées pour la circulation et le croisement sur le périmètre de l'installation,
- Veiller à ce que les entrées principales des bâtiments soient maintenues accessibles.

Préconisations relatives à la défense extérieure contre l'incendie

- S'assurer que les points d'eau incendie disposent d'un débit simultané de 420 m³/h ou d'un volume de 840 m³,
- Corriger l'erreur dans le calcul des besoins en eau (420 m³/h au lieu de 390 m³/h).

Préconisations relatives à la rétention des eaux d'extinction

- Prendre en compte l'erreur précédente dans le calcul D9A.

Préconisations relatives au désenfumage

- S'assurer que les dispositifs d'évacuation des fumées représentent une surface utile d'ouverture équivalente à 2% de la superficie à désenfumer.

Le directeur,
Pour le directeur et par délégation,
le chef du groupement prévention – prévision,



Commandant Nicolas DUFOR-FATISSON

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE-ET-LOIR

DIRECTION – 7, rue Vincent Chevard – 28000 Chartres – Tél. : 02 37 91 88 88 – Fax : 02 37 34 21 47 – www.sdis28.fr

ANNEXE 6

Enquête publique n° E 23000121/45 du 17/10/2023 au 17/11/2023 – SAS HERBY Industrie - Demande d'autorisation environnementale au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement relative à la régularisation de ses activités à La LOUPE. Pièces annexes au RAPPORT du Commissaire Enquêteur

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR
**MANDES D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES
 POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE) ET PERMIS DE CONSTRUIRE (PC)**

OBJET : régularisation des activités concernant les rubriques 2565 et 2566 de la nomenclature des installations classées

EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION : 3, rue Jardin d'Entreprise Grands Prés 28240 LA LOUPE

MAÎTRE D'OUVRAGE : SAS HERBY INDUSTRIE – siège social 3, rue Jardin d'Entreprise Grands Prés 40 LA LOUPE

LES INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET POURRONT ÊTRE OBTENUES auprès de Monsieur Maurizio STEFANO, Directeur du site de la SAS HERBY INDUSTRIE – mel m.stefano@herby.fr

DURÉE DE L'ENQUÊTE : de 33 jours, du mardi 17 octobre à 9h00 au vendredi 17 novembre 2023 à 17h00

LE DOSSIER comportant notamment les études d'impact et de dangers et leur résumé non technique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et la réponse du pétitionnaire sont déposés en mairie de LA LOUPE où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture au public. Le dossier complet est également consultable depuis un poste informatique, à la Préfecture d'Eure-et-Loir, place de la République à Chartres, pendant les horaires d'ouverture au public et sur son site internet : <https://www.eure-et-loir.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/>

Les conseils municipaux des communes mentionnées ci-dessus sont appelés à donner leur avis. Conformément à l'article L. 122-1 du code de l'environnement, ces avis seront insérés sur le site internet de la préfecture susvisée et à mesure de leur transmission en préfecture et transmis au commissaire enquêteur.

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR : Monsieur Daniel HUGUET, retraité de la fonction publique d'État, désigné commissaire enquêteur, se tiendra à disposition du public en mairie de La Loupe – Place de l'Hôtel de Ville – 28240 La Loupe – aux jours et heures suivants :

mardi 17 octobre	9h00 à 12h00
jeudi 26 octobre	10h00 à 12h00
mercredi 8 novembre	10h00 à 12h00
vendredi 17 novembre 2023	15h00 à 17h00

Monsieur François CHEVIER, en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE, LE PUBLIC POURRA FORMULER SES OBSERVATIONS ET OPPOSITIONS EN MAIRIE DE LA LOUPE à l'adresse indiquée ci-dessus :

- sur le registre d'enquête papier ouvert à cet effet, accessible aux heures d'ouverture au public,
- par voie postale au commissaire enquêteur (annexées au registre d'enquête),
- auprès du commissaire enquêteur, lors de ses permanences,
- à l'adresse électronique suivante : pref-enquete-publique@eure-et-loir.gouv.fr (anonymisées et insérées sur le site internet de la préfecture d'Eure-et-Loir)

LE RAPPORT ET LES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR seront consultables pendant 15 jours à compter de la clôture de l'enquête publique en mairies de La Loupe (commune d'implantation du projet), Meauce (commune dont le territoire est susceptible d'être affecté par le projet, située dans le périmètre d'affichage), à la Préfecture d'Eure-et-Loir – DC – Bureau des procédures environnementales et de l'information, place de la République à Chartres, pendant les horaires d'ouverture au public et sur le site internet de la Préfecture d'Eure-et-Loir : <https://www.eure-et-loir.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/>

A L'ISSUE DE LA PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE, le Préfet d'Eure-et-Loir accordera l'autorisation d'implantation assortie de prescriptions ou prononcera un refus par arrêté motivé.

ANNEXE 7

Enquête publique n° E 23000121/45 du 17/10/2023 au 17/11/2023 – SAS HERBY Industrie - Demande d'autorisation environnementale au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement relative à la régularisation de ses activités à La LOUPE. Pièces annexes au RAPPORT du Commissaire Enquêteur

Annonces classées

SAS PARC ÉOLIEN DE MESLAY-LE-VIDAME PARC ÉOLIEN LE BOIS JOLY MESLAY LE VIDAME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Modification du déroulement d'une enquête publique

Le PRÉFET D'EURE-ET-LOIR communique :
Une enquête publique, prescrite par arrêté préfectoral, qui devait avoir lieu du **maître 19 septembre à 9h00** au **vendredi 20 octobre 2023 à 12h00**, sur la demande d'autorisation environnementale au titre de la rubrique 2980-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, présentée par le SAS PARC ÉOLIEN DE MESLAY-LE-VIDAME (SPEMLV), dont le siège social est situé 7 Centre Immeuble L'Atis - S21, rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER - pour son projet de parc éolien du Bois Joly sur le territoire de la commune de Meslay-le-Vidame composé de 2 aérogénérateurs et de 1 poste de livraison est **prolongée de 17 jours jusqu'au lundi 6 novembre 2023 à 12h00**. Dans ce cadre, le commissaire enquêteur, Monsieur Nicolas DEREY, consultant en pilotage de projet, en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur, assurera une permanence supplémentaire.

Ainsi, le commissaire enquêteur qui a tenu sa première permanence le 21 septembre 2023 de 9h00 à 12h00, se tiendra à disposition du public en mairie de Meslay-le-Vidame - 20, rue Jules Ferry - aux jours et heures suivants :

- jeudi 28 septembre 2023 de 9h00 à 12h00
- samedi 7 octobre 2023 de 9h00 à 12h00
- vendredi 20 octobre 2023 de 9h00 à 12h00
- vendredi 3 novembre 2023 de 9h00 à 12h00

Les autres modalités de l'enquête restent inchangées. Les pièces du dossier, en version papier, dont l'étude d'impact et l'étude de dangers et leur résumé non technique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et la réponse apportée par le pétitionnaire, sont tenus à disposition du public en mairie de Meslay-le-Vidame aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public.

Le dossier complet est consultable sur le site internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/projet-eolien-du-bois-joly-meslay-le-vidame>

Le lien ci-dessous permet de consulter le dossier complet inséré sur le registre dématérialisé suavis, depuis le site internet de la préfecture : <https://www.eure-et-loir.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/En-cours>

Le dossier peut être consulté sur un poste informatique à la Préfecture - place de République à Chartres, pendant les horaires d'ouverture au public.

Les informations sur le projet peuvent être obtenues auprès de Monsieur Patrick BILLAS, Gérant BAE - patrick.billas@bae-energie.com. Les personnes qui le désirent pourront formuler leurs observations et propositions au cours de l'enquête publique.

en mairie de Meslay-le-Vidame à l'adresse ci-dessus - sur le registre papier ouvert à cet effet, auprès du commissaire enquêteur, auprès du commissaire enquêteur, lors de ses permanences en mairie (observations et propositions orales ou écrites).

- par voie postale à l'attention du commissaire enquêteur, mairie de Meslay-le-Vidame, 20, rue Jules Ferry, 28160 Meslay-le-Vidame. Les observations remises ou adressées par voie postale seront annexées au registre d'enquête ouvert dans cette commune.

- sur le site internet : projet-eolien-du-bois-joly-meslay-le-vidame@registre-numerique.fr

Les avis des conseils municipaux des communes concernées ainsi que ceux des conseils communautaires des Communautés de Communes de Bonnevalles et Entre Beauce et Perche, Coeur de Beauce et de la Communauté d'agglomération de Chartres Métropole seront insérés sur le site internet de la préfecture mentionné ci-dessus et transmis au commissaire enquêteur.

Le copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public en mairie mentionnées plus haut ainsi qu'à la Préfecture d'Eure-et-Loir - Bureau des procédures environnementales - pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique. Ces documents seront également consultables pendant cette période sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante :

<https://www.eure-et-loir.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/Terminees>

A l'issue de la procédure réglementaire, la décision d'autorisation assortie de prescriptions ou la décision de refus sera prononcée par arrêté du Préfet d'Eure-et-Loir.

226321

SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERS DE LA REGION DE BONNEVAL, BROUL, ILLERS COMBRAY (SICTOM BBI)

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Reconstruction complète et extension de la déchèterie à Illers-Combray

Le PRÉFET D'EURE-ET-LOIR communique :
Une consultation du public, prescrite par arrêté préfectoral, aura lieu pendant 4 semaines, du **lundi 16 octobre à 9h00** au **lundi 13 novembre à 17h30** sur la demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par le SYNDICAT MIXTE POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERS DE LA REGION DE BONNEVAL, BROUL, ILLERS-COMBRAY (SICTOM BBI), dont le siège social est situé rue de la Mairie - 28160 DANCAUL, concernant la reconstruction complète et l'extension de la déchèterie, située 5 rue des Tillics sur le territoire de la commune d'ILLERS-COMBRAY.

L'activité est soumise à enregistrement au titre de la rubrique 2700-2 de la nomenclature des installations classées.

Des informations sur le projet peuvent être obtenues auprès de Mélanie Christine CEFROY, Directrice SICTOM BBI - mel.sictom.bb@wanadoo.fr. Un dossier sera tenu à la disposition du public pendant toute la durée de la consultation en mairie d'ILLERS-COMBRAY - 11 rue Philippe Poulain - du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 le samedi de 9h00 à 12h00.

Le public pourra également consulter le dossier sur le site internet de la préfecture.

SAS HERBY INDUSTRIE LA LOUPE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le PRÉFET D'EURE-ET-LOIR communique :
Une enquête publique concernant la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) présentée par le SAS HERBY INDUSTRIE, dont le siège social est situé 3, rue Jardin d'Entreprise Croixs Prés - sur la commune de LA LOUPE.

pour la régularisation de ses activités à la même adresse. L'enquête aura lieu durant 23 jours, du mardi 17 octobre à 9h00 au vendredi 17 novembre 2023 à 17h00. Outre la Loupe, la commune de Meslay, située dans le périmètre d'effluents (3 kilomètres) prévu à l'article R18-36 au code de l'environnement, est susceptible d'être affectée par l'enquête.

Les informations sur le dossier peuvent être obtenues auprès de Monsieur Maurice STIFANO, Directeur du site de la SAS HERBY INDUSTRIE - mel.stifano@herby.fr.

Le dossier comprenant notamment les études d'impact, de dangers et leur résumé non technique, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse du pétitionnaire seront tenus à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture en mairie de La Loupe.

Le dossier numérique complet sera également consultable par voie dématérialisée sur le site internet de la Préfecture d'Eure-et-Loir : <https://www.eure-et-loir.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/En-cours> et en consultation sur un poste informatique à la Préfecture d'Eure-et-Loir - place de République à Chartres pendant les horaires d'ouverture au public.

Les conseils municipaux des communes citées sont appelés à donner leur avis. Ce dossier est accessible à l'article L1221 du code de l'environnement, ces avis seront insérés sur le site internet de la préfecture suavis ou sur et à mesure de leur transmission en préfecture et transmis au commissaire enquêteur.

Monsieur Daniel HUCLET, retraité de la fonction publique d'Etat, désigné commissaire enquêteur, se tiendra à disposition du public pour recevoir ses observations en mairie de La Loupe - Place de l'Hôtel de Ville - 28240 - aux jours et heures suivants :

- mardi 17 octobre 2023 de 9h00 à 12h00
- jeudi 26 octobre 2023 de 10h00 à 12h00
- mercredi 8 novembre 2023 de 10h00 à 12h00
- vendredi 17 novembre 2023 de 15h00 à 17h00

Monsieur François CHERIER, en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le public pourra également formuler ses observations et propositions sur le registre d'enquête papier mis à disposition en mairie de La Loupe, aux jours et heures d'ouverture au public ou les adresser au commissaire enquêteur par courrier ou même endroit (celles-ci seront annexées au registre d'enquête) ou les envoyer par voie électronique sur pre-enquete-publique@eure-et-loir.gouv.fr. Les avis seront anonymisés et insérés sur le site internet de la préfecture d'Eure-et-Loir.

Après l'enquête publique, toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur pendant 1 an à la Préfecture d'Eure-et-Loir - Bureau des Procédures Environnementales, Place de la République à Chartres, ainsi qu'en mairie de la Loupe et Meslay.

Ces documents seront également consultables, pendant la même période, sur le site internet de la Préfecture d'Eure-et-Loir : <https://www.eure-et-loir.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/Terminees>

A l'issue de la procédure réglementaire, le Préfet d'Eure-et-Loir accordera l'autorisation assortie de prescriptions ou prononcera des refus par arrêté motivé.

226320

SAS PARC ÉOLIEN DE MESLAY LE VIDAME LE GAULT SAINT DENIS

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le PRÉFET D'EURE-ET-LOIR communique :
L'enquête publique, prescrite par arrêté préfectoral, qui a débuté le **mardi 19 septembre à 9h00** et devait s'achever le **20 octobre 2023 à 12h00**, sur la demande d'autorisation environnementale au titre de la rubrique 2980-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, présentée par le SAS PARC ÉOLIEN DE MESLAY-LE-VIDAME (SPEMLV), dont le siège social est situé 7 Centre Immeuble L'Atis - S21, rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER - pour son projet de parc éolien des Fossettes sur le territoire de la commune de LE GAULT-SAINTE-DENIS composé de 2 aérogénérateurs et de 1 poste de livraison est **prolongée de 20 jours, soit jusqu'au jeudi 9 novembre 2023 à 12h00**.

Dans ce cadre, le commissaire enquêteur, Monsieur Remond EGROIS, ingénieur de l'armement en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur, assurera une permanence supplémentaire.

Ainsi, le commissaire enquêteur qui a tenu sa première permanence le 19 septembre 2023 de 9h00 à 12h00, se tiendra à disposition du public en mairie de Le Gault-Saint-Denis - 8 place de l'Église - aux jours et heures suivants :

- mercredi 27 septembre 2023 de 14h00 à 17h00
- samedi 7 octobre 2023 de 9h00 à 12h00
- vendredi 20 octobre 2023 de 14h00 à 17h00
- jeudi 9 novembre 2023 de 14h00 à 17h00

Les autres modalités de l'enquête restent inchangées. Les pièces du dossier, en version papier, dont l'étude d'impact et l'étude de dangers et leur résumé non technique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et la réponse apportée par le pétitionnaire, sont tenus à disposition du public en mairie de Le Gault-Saint-Denis aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public.

Le dossier complet est consultable sur le site internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/projet-eolien-des-fossettes-le-gault-saint-denis>

Le lien ci-dessous permet de consulter le dossier complet inséré sur le registre dématérialisé suavis, depuis le site internet de la préfecture : <https://www.eure-et-loir.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/En-cours>

Le dossier peut être consulté sur un poste informatique à la Préfecture - place de République à Chartres, pendant les horaires d'ouverture au public.

Les informations sur le projet peuvent être obtenues auprès de Monsieur Patrick BILLAS, Gérant BAE - patrick.billas@bae-energie.com. Les personnes qui le désirent pourront formuler leurs observations et propositions au cours de l'enquête publique.

en mairie de Le Gault-Saint-Denis à l'adresse ci-dessus - sur le registre papier ouvert à cet effet, accompagné par le commissaire enquêteur, auprès du commissaire enquêteur, lors de ses permanences en mairie (observations et propositions orales ou écrites).

- par voie postale à l'attention du commissaire enquêteur, mairie de Le Gault-Saint-Denis, 8 place de l'Église, 28800 Le Gault-Saint-Denis. Les observations remises ou adressées par voie postale seront annexées au registre d'enquête ouvert dans cette commune.

- sur le site internet : projet-eolien-des-fossettes-le-gault-saint-denis@registre-numerique.fr

Les avis des conseils municipaux des communes concernées et conseils communautaires des Communautés de Communes de Bonnevalles, Entre Beauce et Perche, Coeur de Beauce et de la Communauté d'agglomération de Chartres Métropole seront insérés sur le site internet de la préfecture mentionné ci-dessus et transmis au commissaire enquêteur.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public en mairies mentionnées plus haut ainsi qu'à la Préfecture d'Eure-et-Loir - Bureau des procédures environnementales - pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique. Ces documents seront également consultables pendant cette période sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante :

<https://www.eure-et-loir.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/Terminees>

A l'issue de la procédure réglementaire, la décision d'autorisation assortie de prescriptions ou la décision de refus sera prononcée par arrêté du Préfet d'Eure-et-Loir.

226320

226320

226320

226320

226320

226320

226320

226320

226320

226320

226320

226320

226320

226320

226320

PETITES ANNONCES

Votre petite annonce par téléphone ou par mail

04.73.17.30.30

annonces.cfp@centrefrance.com

VEHICULES

EMPLOIS

VENTE CITOYENNES

DEMANDES EMPLOI

VOLKSWAGEN

POL0, 140.000 km, ess., 18€, 3.800 € - Tél. 06.74.70.67.38. 249990

ACHATS VEHICULES DIVERS

ACHÈTE VOITURES, MOTOS, CAMPING-CARS, à partir de 2003, dans l'état, sans contrôle technique, même hors service... ALUTIA FRANCE, tél. 06.65.90.31.97. 237345

ACHÈTE TOUS TYPES de camping-car, camion magasin, caravane, de 1990 à 2018, + véhicules, + utilitaires, + 4 X 4, à partir de l'année 2000, avec ou sans contrôle technique, paiement comptant, me déplace 7/7 J, RC 49327908... AUTO 28, tél. 06.47.49.98.47. 24062

ACHÈTE TOUS TYPES de camping-car, camion magasin, caravane, de 1990 à 2018, + véhicules, + utilitaires, + 4 X 4, à partir de l'année 2000, avec ou sans contrôle technique, paiement comptant, me déplace 7/7 J, RC 49327908... AUTO 28, tél. 06.47.49.98.47. 24062

ACHÈTE TOUS TYPES de camping-car, camion magasin, caravane, de 1990 à 2018, + véhicules, + utilitaires, + 4 X 4, à partir de l'année 2000, avec ou sans contrôle technique, paiement comptant, me déplace 7/7 J, RC 49327908... AUTO 28, tél. 06.47.49.98.47. 24062

ACHÈTE TOUS TYPES de camping-car, camion magasin, caravane, de 1990 à 2018, + véhicules, + utilitaires, + 4 X 4, à partir de l'année 2000, avec ou sans contrôle technique, paiement comptant, me déplace 7/7 J, RC 49327908... AUTO 28, tél. 06.47.49.98.47. 24062

ACHÈTE TOUS TYPES de camping-car, camion magasin, caravane, de 1990 à 2018, + véhicules, + utilitaires, + 4 X 4, à partir de l'année 2000, avec ou sans contrôle technique, paiement comptant, me déplace 7/7 J, RC 49327908... AUTO 28, tél. 06.47.49.98.47. 24062

ACHÈTE TOUS TYPES de camping-car, camion magasin, caravane, de 1990 à 2018, + véhicules, + utilitaires, + 4 X 4, à partir de l'année 2000, avec ou sans contrôle technique, paiement comptant, me déplace 7/7 J, RC 49327908... AUTO 28, tél. 06.47.49.98.47. 24062

ACHÈTE TOUS TYPES de camping-car, camion magasin, caravane, de 1990 à 2018, + véhicules, + utilitaires, + 4 X 4, à partir de l'année 2000, avec ou sans contrôle technique, paiement comptant, me déplace 7/7 J, RC 49327908... AUTO 28, tél. 06.47.49.98.47. 24062

ACHÈTE TOUS TYPES de camping-car, camion magasin, caravane, de 1990 à 2018, + véhicules, + utilitaires, + 4 X 4, à partir de l'année 2000, avec ou sans contrôle technique, paiement comptant, me déplace 7/7 J, RC 49327908... AUTO 28, tél. 06.47.49.98.47. 24062

ACHÈTE TOUS TYPES de camping-car, camion magasin, caravane, de 1990 à 2018, + véhicules, + utilitaires, + 4 X 4, à partir de l'année 2000, avec ou sans contrôle technique, paiement comptant, me déplace 7/7 J, RC 49327908... AUTO 28, tél. 06.47.49.98.47. 24062

ACHÈTE TOUS TYPES de camping-car, camion magasin, caravane, de 1990 à 2018, + véhicules, + utilitaires, + 4 X 4, à partir de l'année 2000, avec ou sans contrôle technique, paiement comptant, me déplace 7/7 J, RC 49327908... AUTO 28, tél. 06.47.49.98.47. 24062

ACHÈTE TOUS TYPES de camping-car, camion magasin, caravane, de 1990 à 2018, + véhicules, + utilitaires, + 4 X 4, à partir de l'année 2000, avec ou sans contrôle technique, paiement comptant, me déplace 7/7 J, RC 49327908... AUTO 28, tél. 06.47.49.98.47. 24062

ACHÈTE TOUS TYPES de camping-car, camion magasin, caravane, de 1990 à 2018, + véhicules, + utilitaires, + 4 X 4, à partir de l'année 2000, avec ou sans contrôle technique, paiement comptant, me déplace 7/7 J, RC 49327908... AUTO 28, tél. 06.47.49.98.47. 24062

ACHÈTE TOUS TYPES de camping-car, camion magasin, caravane, de 1990 à 2018, + véhicules, + utilitaires, + 4 X 4, à partir de l'année 2000, avec ou sans contrôle technique, paiement comptant, me déplace 7/7 J, RC 49327908... AUTO 28, tél. 06.47.49.98.47. 24062

ACHÈTE TOUS TYPES de camping-car, camion magasin, caravane, de 1990 à 2018, + véhicules, + utilitaires, + 4 X 4, à partir de l'année 2000, avec ou sans contrôle technique, paiement comptant, me déplace 7/7 J, RC 49327908... AUTO 28, tél. 06.47.49.98.47. 24062

ACHÈTE TOUS TYPES de camping-car, camion magasin, caravane, de 1990 à 2018, + véhicules, + utilitaires, + 4 X 4, à partir de l'année 2000, avec ou sans contrôle technique, paiement comptant, me déplace 7/7 J, RC 49327908... AUTO 28, tél. 06.47.49.98.47. 24062

ACHÈTE TOUS TYPES de camping-car, camion magasin, caravane, de 1990 à 2018, + véhicules, + utilitaires, + 4 X 4, à partir de l'année 2000, avec ou sans contrôle technique, paiement comptant, me déplace 7/7 J, RC 49327908... AUTO 28, tél. 06.47.49.98.47. 24062

ACHÈTE TOUS TYPES de camping-car, camion magasin, caravane, de 1990 à 2018, + véhicules, + utilitaires, + 4 X 4, à partir de l'année 2000, avec ou sans contrôle technique, paiement comptant, me déplace 7/7 J, RC 49327908... AUTO 28, tél. 06.47.49.98.47. 24062

ACHÈTE TOUS TYPES de camping-car, camion magasin, caravane, de 1990 à 2018, + véhicules, + utilitaires, + 4 X 4, à partir de l'année 2000, avec ou sans contrôle technique, paiement comptant, me déplace 7/7 J, RC 49327908... AUTO 28, tél. 06.47.49.98.47. 24062

ACHÈTE TOUS TYPES de camping-car, camion magasin, caravane, de 1990 à 2018, + véhicules, + utilitaires, + 4 X 4, à partir de l'année 2000, avec ou sans contrôle technique, paiement comptant, me déplace 7/7 J, RC 49327908... AUTO 28, tél. 06.47.49.98.47. 24062

ACHÈTE TOUS TYPES de camping-car, camion magasin, caravane, de 1990 à 2018, + véhicules, + utilitaires, + 4 X 4, à partir de l'année 2000, avec ou sans contrôle technique, paiement comptant, me déplace 7/7 J, RC 49327908... AUTO 28, tél. 06.47.49.98.47. 24062

ACHÈTE TOUS TYPES de camping-car, camion magasin, caravane, de 1990 à 2018, + véhicules, + utilitaires, + 4 X 4, à partir de l'année 2000, avec ou sans contrôle technique, paiement comptant, me déplace 7/7 J, RC 49327908... AUTO 28, tél. 06.47.49.98.47. 24062

ACHÈTE TOUS TYPES de camping-car, camion magasin, caravane, de 1990 à 2018, + véhicules, + utilitaires, + 4 X 4, à partir de l'année 2000, avec ou sans contrôle technique, paiement comptant, me déplace 7/7 J, RC 49327908... AUTO 28, tél. 06.47.49.98.47. 24062

ACHÈTE TOUS TYPES de camping-car, camion magasin, caravane, de 1990 à 2018, + véhicules, + utilitaires, + 4 X 4, à partir de l'année 2000, avec ou sans contrôle technique, paiement comptant, me déplace 7/7 J, RC 49327908... AUTO 28, tél. 06.47.49.98.47. 24062

ACHÈTE TOUS TYPES de camping-car, camion magasin, caravane, de 1990 à 2018, + véhicules, + utilitaires, + 4 X 4, à partir de l'année 2000, avec ou sans contrôle technique, paiement comptant, me déplace 7/7 J, RC 49327908... AUTO 28, tél. 06.47.49.98.47. 24062

ACHÈTE TOUS TYPES de camping-car, camion magasin, caravane, de 1990 à 2018, + véhicules, + utilitaires, + 4 X 4, à partir de l'année 2000, avec ou sans contrôle technique, paiement comptant, me déplace 7/7 J, RC 49327908... AUTO 28, tél. 06.47.49.98.47. 24062

ACHÈTE TOUS TYPES de camping-car, camion magasin, caravane, de 1990 à 2018, + véhicules, + utilitaires, + 4 X 4, à partir de l'année 2000, avec ou sans contrôle technique, paiement comptant, me déplace 7/7 J, RC 49327908... AUTO 28, tél. 06.47.49.98.47. 24062

ACHÈTE TOUS TYPES de camping-car, camion magasin, caravane, de 1990 à 2018, + véhicules, + utilitaires, + 4 X 4, à partir de l'année 2000, avec ou sans contrôle technique, paiement comptant, me déplace 7/7 J, RC 49327908... AUTO 28, tél. 06.47.49.98.47. 24062

ACHÈTE TOUS TYPES de camping-car, camion magasin, caravane, de 1990 à 2018, + véhicules, + utilitaires, + 4 X 4, à partir de l'année 2000, avec ou sans contrôle technique, paiement comptant, me déplace 7/7 J, RC 49327908... AUTO 28, tél. 06.47.49.98.47. 24062

ACHÈTE TOUS TYPES de camping-car, camion magasin, caravane, de 1990 à 2018, + véhicules, + utilitaires, + 4 X 4, à partir de l'année 2000, avec ou sans contrôle technique, paiement comptant, me déplace 7/7 J, RC 49327908... AUTO 28, tél. 06

Avis d'obsèques / Annonces classées



MAINI
POMPES FUNÈBRES

*un service familial
dans le respect des traditions*

MARBRERIE - POMPES FUNÈBRES

- ✦ Travaux dans tous les cimetières
- ✦ Caveaux - Monuments
- ✦ Fleurs naturelles et artificielles
- ✦ Funérarium
- ✦ Contrats obsèques
- ✦ Organisation complète d'obsèques

24h / 24
7j / 7

SARL G. MAINI
31, av. Kennedy (face hôpital)
38100 Dreux
Tel. 02 37 46 86 26

SARL DUROCASSES
59, rue de Billy (face cimetières)
38100 Dreux
Tel. 02 37 46 02 02

SAS Crématorium de Vernouillet
Rue de la Briquerie
28500 Vernouillet
Tel. 02 37 42 98 14 - Fax 02 37 46 31 60

ANNONCES LÉGALES

Retrouvez toutes les publications sur
www.centreofficielles.com

04.73.17.31.27
legales@centrefrance.com

Par arrêté préfectoral, notre journal est habilité à la publication des annonces judiciaires et légales sur l'ensemble du département de l'Eure-et-Loir au tarif en vigueur fixé par l'arrêté du 29 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication de ces annonces.

Pour toutes vos annonces

Légales 0 826 09 01 02

annoncesofficielles@centrefrance.com

Centre France Publicité

32718

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

DÉPARTEMENT DE L'EURE-ET-LOIR
Forêts du Parc

AVIS DE MODIFICATIONS

SÉBASTIEN PAYSAGE
SASU au capital de 1000 €
Siège social : 34 rue du Chemin Vert 28210 NOGENT LE ROI.
RCS CHARTRES 843 349 200

AVIS D'OBSÈQUES

Retrouvez nos avis sur
lechorepubliquain.fr
et
dansnoscoeurs.fr

Pour nous contacter
obsèques@centrefrance.com

AVIS DE DÉCÈS

✠

AVIS DE DÉCÈS
SAINT-GEORGES-SUR-EURE

Didier GAILLARD, son époux ;
Soline et Jean-Claude,
Anne-Claire et Serge,
ses enfants ;
Noémie, Clara, Perrine, Romane,
Pierre, Gabriel,
ses petits-enfants
ont la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Colette GAILLARD
née NOEL

survenu le 15 octobre 2023, à l'âge de 80 ans.
Selon sa volonté, ses obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.
Ses cendres reposent au columbarium de Saint-Georges-sur-Eure.

●

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

9 bis, rue des Acacias
28190 Saint-Georges-sur-Eure
Els Broka, Lucé (02.37.28.40.22).

Candolances sur www.dansnoscoeurs.fr

912780

Les obsèques célébrées ce jour *
- Eure-et-Loir -
Candolances sur www.dansnoscoeurs.fr

Bailleul-l'Évêque
14 h 30 : Lucette PESSON, en l'église Saint-Etienne.

Chartres
15 h 00 : Jacqueline PAPIN, en l'église Saint-Pierre.

Happonvilliers
14 h 30 : Gilbert PHILIPPE, en l'église.

Mainvilliers
10 h 00 : Pierre HABERT, en l'église Saint-Hilaire.

Terminiers
10 h 00 : Fernand VISAGE, en l'église.

(*) Les obsèques célébrées ce jour, ayant fait l'objet d'un avis dans le journal.

913315

REMERCIEMENTS

MARVILLE-MOUTIERS-BRÔLÉ (Eure-et-Loir)

M. Jacques COQUEMONT, son époux ;
Son fils et ses petits-enfants
vous remercient pour votre amitié, votre présence, vos pensées, vos fleurs et votre réconfort lors du décès de

Madame
Marie-Thérèse COQUEMONT

PF Mainv, Dreux (02.37.46.86.26).

913272

AUNEAU

Claudine BENECH (†), son épouse,
Et toute la famille
ont la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Serge BENECH

survenu le 13 octobre 2023, à l'âge de 96 ans.
La mise en bière aura lieu le **lundi 23 octobre 2023, à 10 heures**, à la maison funéraire d'Auneau.
Une cérémonie d'hommage se tiendra au cimetière d'Auneau, à 11 heures.

PF G, Auneau (02.37.31.71.42).

913132

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 06/10/2023 il a été constitué une SARL à associé unique présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : MULTISERVICES HYDRAULIQUES
Siège social : 45, rue de Maintenon - 28210 LORMAYE

Objet social : La maintenance préventive, la réparation, le dépannage et le remplacement des équipements hydrauliques de matériel et équipements industriels ou de travaux publics - en itinérance ; l'achat, le vente, la représentation, le négoce de tout équipement, fournitures, pièces détachées, huiles (L) de toute nature et de toute provenance liée à l'activité susvisée ; l'achat, le vente, la prise à bail, la location, la location, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe ;

Durée de la Société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de CHARTRES

Capital social : 1.000 €

Gérance : Cyril NCRETI demeurant 49, rue de Maintenon - 28210 LORMAYE

Pour avis, la Géranie

327062



CENTRE FRANCE PUB
PUBLICITÉ

Contactez le service Obsèques

Du lundi au vendredi : 9h – 18h
Samedi : 14h – 18h

Pour une parution le lendemain, vos avis sont à adresser avant 17h30 (17h le samedi)

04 73 17 31 41 • obsèques@centrefrance.com

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

I. Identification de la collectivité qui attribue le marché
Communauté de Communes des Forêts du Parc - 2 rue de Verdun 28250 SENONCHES Tel. 02 37 37 37 28 - Courriel : speles@forêtsduparc.fr

II. Mode de consultation
Marché à procédure adaptée ouverte conformément aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-11 du Code de la commande publique.

III. Objet et caractéristiques essentielles du marché
La présente consultation concerne la maîtrise d'œuvre pour la construction d'un bâtiment d'activités sur la zone d'activités des Mourglaires à SENONCHES.

IV. Durée Le délai de réalisation des prestations est fixé à 14 mois à compter de la notification du marché.

V. Retrait du dossier de consultation :
Le Dossier de consultation est téléchargeable gratuitement sur le site de l'Association des Maires d'Eure-et-Loir : <http://www.am28.org/actuel> rubrique

VI. Critères de sélection des offres
Les offres des candidats seront sélectionnées en fonction des critères suivants :
- Niveau technique sur 40 points
- Prix des prestations sur 60 points
Appréciés en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation

VII. Date limite de réception des offres : 6 novembre 2023 à 12 heures.

VIII. Modalités de remise des offres :
Les dispositions relatives à la remise des offres sont précisées dans le règlement de consultation.

IX. Date d'envoi de l'avis : Lundi 16 octobre 2023.

327059

ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES

SAS HERBY INDUSTRIE LA LOUPE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

LE PRÉFET D'EURE-ET-LOIR communique :

Une enquête publique concernant la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) présentée par la SAS HERBY INDUSTRIE, dont le siège social est situé 3, rue Jardin d'Entreprise Grands Prés - sur la commune de LA LOUPE

- pour la régularisation de ses activités à la même adresse. L'enquête aura lieu durant 33 jours, du mardi 17 octobre à 9h00 au vendredi 17 novembre 2023 à 17h00. Outre La Loupe, la commune de Meaulx, située dans le périmètre d'effluents (3 kilomètres) prévu à l'article 183-36 du code de l'environnement, est susceptible d'être affectée par l'enquête.

Les informations sur le dossier peuvent être obtenues auprès de Monsieur Mourais STIFANO, Directeur du site de la SAS HERBY INDUSTRIE - mel.ms.stifano@herby.fr.

Le dossier comprenant notamment les études d'impact, de dangers et leur résumé non technique, l'avis de l'Autorité environnementale et la réponse du pétitionnaire seront tenus à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la Loupe.

Le dossier numérique complet sera également consultable par voie dématérialisée sur le site internet de la Préfecture d'Eure-et-Loir : <https://www.eure-et-loir.gouv.fr/Actions-de-Etats-Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/En-cours> et en consultation sur un poste informatique à la Préfecture d'Eure-et-Loir - place de la République à Chartres pendant les horaires d'ouverture au public.

Les conseils municipaux des communes citées sont appelés à donner leur avis. Conformément à l'article L.122-1 du code de l'environnement, ces avis seront insérés sur le site internet de la préfecture susvisé ou sur et mesure de leur transmission en préfecture et transmis au commissaire enquêteur.

Monsieur Daniel HUGUET, retraité de la fonction publique d'Etat, désigné commissaire enquêteur, se tiendra à disposition du public pour recevoir ses observations en mairie de La Loupe - Place de l'Hôtel de Ville - 28240-OUT Jours et heures susvisés.

mardi 17 octobre 2023 de 9h00 à 12h00
jeudi 26 octobre 2023 de 10h00 à 12h00
mercredi 1 novembre 2023 de 10h00 à 17h00
vendredi 17 novembre 2023 de 15h00 à 17h00

Monsieur François CHEBER, en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le public pourra également formuler ses observations et propositions sur le registre d'enquête papier mis à disposition en mairie de La Loupe, aux jours et heures d'ouverture au public ou les adresser au commissaire enquêteur par courrier ou même enregistrement (ceux-ci seront annexés au registre d'enquête) ou les envoyer par voie électronique sur pré-enquête publique@eure-et-loir.gouv.fr (celles-ci seront anonymisées et insérées sur le site internet de la préfecture d'Eure-et-Loir).

Après l'enquête publique, toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur pendant 1 an à la Préfecture d'Eure-et-Loir - Bureau des Procédures Environnementales, Place de la République à Chartres, ainsi qu'en mairies de La Loupe et Meaulx.

Ces documents seront également consultables, pendant la même période, sur le site internet de la Préfecture d'Eure-et-Loir : <https://www.eure-et-loir.gouv.fr/Actions-de-Etats-Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/Termees>

A l'issue de la procédure réglementaire, le Préfet d'Eure-et-Loir accordera l'autorisation sollicitée assortie de prescriptions ou prononcera des relus par arrêté motivé.

27062

VIE DES SOCIÉTÉS

MULTISERVICES HYDRAULIQUES
SARL au capital social de 1.000 euros
Siège social : 45 Rue de Maintenon 28210 LORMAYE

Centre Marchés Publics.fr
Votre plateforme de gestion

RESTEZ EN VEILLE
et saisissez de nouvelles opportunités d'affaires

Une solution de Centre France Pub

REGISTRE D'ENQUÊTE

En exécution de l'arrêté préfectoral organisant une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

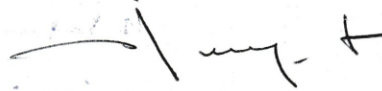

Le présent registre contenant 25 feuillets a été ouvert pour recevoir les déclarations du public.

A LA LOUPE, le 17.10.2023

Le Maire

Eric GERTEL



N° obs	Observations
	<p>1^{ère} permanence tenue le 17 octobre 2023, de 09H à 12H, en mairie de La Loupe.</p> <p>Aucune visite - Pas d'observateur -</p> <p>A la Loupe, le 17 octobre 2023</p> <p>le Commissaire Enquêteur - D. HUGUET</p> 
	<p>2^{ème} permanence tenue le 25 Octobre 2023, de 10H à 12H, en mairie de La Loupe.</p> <p>Aucune visite - Pas d'observateur -</p> <p>A la Loupe, le 25 Octobre 2023</p> <p>le Commissaire Enquêteur - D. HUGUET</p> 

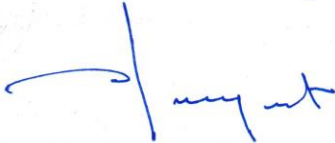

(préciser que vous souhaitez rester anonymes)

1/25



ANNEXE 9

Enquête publique n° E 23000121/45 du 17/10/2023 au 17/11/2023 – SAS HERBY Industrie - Demande d'autorisation environnementale au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement relative à la régularisation de ses activités à La LOUPE. Pièces annexes au RAPPORT du Commissaire Enquêteur

N° obs	Déclarations
	<p>3^{ème} permanence tenue le 08 Novembre 2023, de 10H à 12H, en mairie de la Loupe.</p> <p>Bu de Visite - Bord d'observations.</p> <p>Entretien avec Le Grand, Maire de la Loupe sur le dossier n° 2023-001 et la situation de l'entreprise HERBY.</p> <p>A la Loupe, le 08 Novembre 2023 le Commissaire Enquêteur - D. HUGUET</p> 
	<p>4^{ème} permanence tenue le vendredi 17 Novembre 2023 de 15H à 17H, en mairie de la Loupe.</p> <p>Bu de Visites - Bord d'observations sur le registre d'enquêtes.</p> <p>A la Loupe, le 17 Novembre 2023 le commissaire enquêteur - D. HUGUET</p> 

DH

(préciser que vous souhaitez rester anonymes)

2/25

ANNEXE 9

Enquête publique n° E 23000121/45 du 17/10/2023 au 17/11/2023 – SAS HERBY Industrie - Demande d'autorisation environnementale au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement relative à la régularisation de ses activités à La LOUPE. Pièces annexes au RAPPORT du Commissaire Enquêteur